



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20240521 DEL 1-210524 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2024



## MARCHES PUBLICS

# PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION AMI ADMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE D'ETAPLES SUR MER

### B - Objet de la consultation

Espace de restauration de la « Maison de la Baie de Canche »  
**Gestion et exploitation d'une activité d'animations et de restauration**

### C - Déroulement de la consultation

*(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)*

#### ■ Publicité

*(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel à la concurrence.)*

**VOIX DU NORD DU MARDI 26 MARS 2024**

#### ■ Date et heure limites de réception des candidatures

**MARDI 30 AVRIL 2024 à 12h**

## D - Composition de la commission d'appel d'offres

Lors de sa réunion en date du 30 avril 2024

La commission d'appel d'offres était composée comme suit :

### D1 - Membres à voix délibérative

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Bernard Wauquier		
Gérard André		
Dominique Delsaux		
Franck Tindiller		
Aurore Wacogne		
Philippe Ramet		
Elysée Andica		

### D2 - Membres à voix consultative

Nom et prénom	Qualité

## E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres

### ■ Le quorum est atteint

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

### ■ Secrétariat de la commission d'appel d'offres

(Indiquer les nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)

Isabelle Duflos, DGS

## F - Admission des candidatures

### ■ Nombre de plis reçus

▪ dans les délais : .....3.....

▪ hors délais : .....0.....

### ■ Liste des candidatures reçues :

N° d'ordre d'arrivée du pli (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	ACA
2	PAUL MEDIA ET SWINGEVENTS
3	MESSIEURS HILMOINE ET LEVEQUE

(\*) Numéro d'ordre d'arrivée du pli.

(\*\*) Préciser l'adresse du siège social du candidat individuel ou du mandataire si elle est différente de celle de l'établissement.

## D2 - Examen des candidatures et des offres

Rappel des critères de jugement des offres :

Critères	Pondération
Solidité financière et capacités professionnelles et/ou techniques du preneur	20 %
Valeur technique dont : <ul style="list-style-type: none"><li>- l'originalité du concept,</li><li>- esthétique des installations et intégration</li><li>- qualité de l'offre de service : restauration / animations / organisation / temps de présence quotidienne / continuité de service</li><li>- qualité des produits et carte de prix</li><li>- Valorisation du patrimoine local : restauration à base de produits locaux, animations mettant en valeur le patrimoine, le cadre paysager,...</li></ul>	45 %
Préservation de l'environnement/ gestion des déchets et eaux usées, matériaux biodégradables ou réutilisables de service	10 %
Montant de la redevance	25 %

### OFFRE 1 : ACA

Offre incomplète – Offre rejetée

- Redevance fixe à 2 100 € / mois
- " variable: 5% du Chiffre d'affaires
- Dossier plus complet
- Carte + étoffé
- Programme d'animations très riche
- Expérience forte sur les 2 activités
- Beaucoup de moyens techniques
- Tobiliers et structures proposées très appréciés
- Programme d'animations envers les enfants très intéressant
- Soirées à thème
- Horaires adaptés

- Redevance fixe à 2000 € / mois
- " variable: 5% du chiffre d'affaires
  
- Manque d'expérience dans le domaine
- Programme d'animations moins riche
- Offres de restauration peu précisées

Après examen des offres, il est proposé de prendre la décision suivante :

AMI attribué à Paul Media et Bwing Events

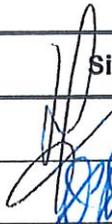
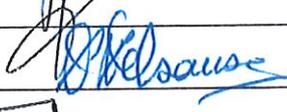
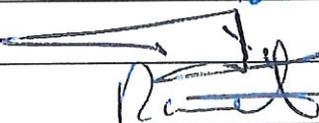
Et le classement suivant :

1/ Paul

2/ Messieurs Hilmoine et Leveque

#### G - Signature des membres de la commission

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
Franck Tingblier	
Dominique DELSAUX	
MAUQUIEN Benjamin	
RAMET Philippe	
Wacogne Aurou	
Andrie Elyse	
ANDRE gerard	

#### H - Observations des membres de la commission d'appel d'offres

Date de mise à jour : 01/04/2019.

**DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

Commune : ETAPLES (318)  
Section : AK  
Folium(s) : 000 AK01  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 00/12/2021  
Date de saisie : 01/01/1971

N° d'ordre du document d'arpentage : 054 H  
Document vérifié et numéroté le 00/12/2021  
Aplice Boulogne sur Mer  
Par S HARLE  
géomètre du cadastre  
Signé

**Cachet du service d'origine :**

**BOULOGNE SUR MER**  
Pôle de Topographie et Gestion cadastrale  
28 Rue d'Aumont  
BP 639  
62321 BOULOGNE SUR MER  
Téléphone : 03.21.10.29.02  
Fax : 03.21.10.29.42  
plg.620.boulogne-sur-mer@dgfip.finances.gouv.fr

**CERTIFICATION**

(Art. 25 du décret n° 65-471 du 30 avril 1965)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé par  
par  
géomètre à  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la cliente 6403.  
A  
Modification de plan d'arpentage

D'après le document d'arpentage dressé  
Par Eric VOLPOET (2)  
Réf. : 05369 - RV  
Le 22/11/2021

(1) Rayer les mentions en italique. La forme A n'est applicable que dans le cas d'un arpentage (par exemple par voie aérienne) ou la forme B, les piquetages effectués sur le terrain.  
(2) Quant à la signature, elle est établie en deux exemplaires et doit être lue et lue à l'encre sur le cadastre.  
(3) Préciser les noms et qualité des signataires et si possible des propriétaires (maître, usufruitier, copropriétaire, etc.).

